Numéro 146

Jeudi
15 mai 1980

Prix : 1 F

12, Cité Malesherbes
Paris 9e
878.40.73

RIPOSTE

Le quotidien de poche du parti socialiste

Directeur
Georges Fillioud

Jeux Olympiques : après la décision des Fédérations, Soisson en bascule • Accidents du travail : 1908 morts en 78 malgré la sollicitude patronale • Législation : celle des entreprises vise ouvertement à la disparition des P.m.i faibles • Municipalités de gauche : aujourd'hui, Schiltigheim • Jussieu : des autonomes qui arrangent la police • Grève du Seita : exemplaire

Affaire de Broglie, Ponia... et les autres

Suite, mais pas fin

Monsieur Poniatowski joue le rôle d'un fusible. Un gros fusible, mais un fusible. S'il vient à sauter, c'est tout l'appareil de l'Etat qui risque de tomber en panne, ou de griller, ou d'être grillé. Nous l'avions écrit dans *Rispote* dès la mi-avril : « S'il est établi que M. Poniatowski a bien été informé avant le meurtre du projet d'assassinat concernant le prince de Broglie, Monsieur Giscard d'Estaing se trouverait quasi automatiquement dans le coup, car à qui ferait-on croire alors, que le ministre de l'Intérieur, ami politique et ami personnel du Président, aurait pu ne pas le tenir au courant et ne pas le consulter sur ce qu'il fallait faire ?... L'affaire De Broglie, déjà devenue l'affaire Poniatowski, deviendrait alors une affaire Giscard... »

L'ancien ministre, et toujours ambassadeur personnel du Président reconnaît aujourd'hui la fonction de coupe-circuit qu'on lui fait remplir, puisque dans l'assignation à comparaître devant la première Chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris le 4 juin, son avocat a fait taper cette phrase sur papier pelure bleu ciel, à propos des « accusations portées contre son client » : « elles répondent en réalité à des préoccupations électorales et cherchent à discréditer, à travers Monsieur Poniatowski lui-même, tout son parti ».

De ce parti, Monsieur d'Estaing en fait partie. Ou en fit partie. Il en fut même le co-fondateur, précisément avec les deux princes De Broglie et Poniatowski. D'où la raison d'Etat d'éviter à tout prix que l'ex-ministre d'Etat soit amené à donner ses raisons devant quelque juridiction que ce soit. D'où sa colère mal contrôlée devant l'initiative de ceux qui ont demandé sa traduction devant la Haute Cour de Justice, seule instance qui puisse l'entendre au titre des actes accomplis du temps qu'il siégeait au gouvernement.

S'estimant diffamé, il aurait pu et dû, selon la procédure d'usage, poursuivre ses

Qui diffame qui ?

« diffamateurs » devant la justice pénale, comme il l'avait annoncé. Il s'en est bien gardé ! En effet, devant un Tribunal correctionnel, il aurait été obligé de comparaître... et de répondre aux questions. Il y aurait eu enquête, il y aurait témoins.

En choisissant la voix civile, Monsieur Poniatowski esquive et évite tout ça. La procédure n'est qu'écrite. Il n'aura même pas à se présenter devant les juges et sera représenté par son avocat. Le tribunal n'entendra aucun des acteurs de cette affaire : ni policiers, ni fonctionnaires, ni hommes politiques, ni journalistes... Personne !

M. Poniatowski ne cherche donc pas à établir que ceux qu'il poursuit ont commis des fautes pénales, il réclame des dommages et intérêts ! Pour le préjudice que les articles de Dominique Jamet dans le *Quotidien de Paris* et de Georges Fillioud dans *Riposte*, auraient causés à sa très chère personne. Il demande, à chacun, 50 millions d'anciens francs. Bagatelle pour un massacre !

On a trop tendance, en effet à oublier que, dans cette affaire, il y a eu mort d'homme. D'un homme au moins. Cela au moins est établi et suffit à nos yeux à fonder des journalistes libres dans une presse libre à poser des questions et à exiger la vérité.

Ce n'est pas le seul point sur lequel nos conceptions diffèrent : M. Poniatowski s'accorde pour lui-même liberté pleine et entière, mais la refuse aux autres. Ainsi, son interview dans l'hebdomadaire *Le Point* du 28 avril : « Filou a une tête politique travaillée par les jivaros. Vous avez bien noté ? J'ai dit Filou... » relève bel et bien de la justice pénale pour diffamation et injure. Il fallait y penser avant de le dire.

Mais ce que nous lui reprochons n'est pas de dire ce qu'il pense, c'est de ne pas penser ce qu'il dit. Et surtout de ne pas dire ce qu'il sait.

Georges Fillioud

épinglé

« Beaucoup de chefs d'Etat étrangers ne souhaitent pas que leurs étudiants viennent attraper la vérole politique chez nous ».

Christian Bonnet, ministre de l'Intérieur, devant le Conseil national du Parti républicain.

Corse

Le verdict que vient de rendre la Cour de sureté de l'Etat dans le procès des militants corses suscite la réprobation de tous les démocrates.

Au moment où le gouvernement veut imposer une réforme du Code pénal qui constitue une véritable agression envers les libertés, ce verdict nous rappelle qu'il existe en France des juridictions d'exception n'offrant aucune garantie aux accusés et condamnant sans possibilité de recours.

Deux constations s'imposent.

— On continue à frapper lourdement les militants ou sympathisants du F.l.n.c alors qu'à ce jour, aucun des membres de Francia n'a été condamné. Il faut rappeler qu'on attribue à Francia un nombre de plasticages supérieur à ceux qui ont été revendiqués par le F.l.n.c. La justice n'est donc pas la même pour tous.

— Ce verdict s'inscrit dans la logique de la répression brutale des pouvoirs publics face aux évènements de Bastelica et d'Ajaccio, du refus de Giscard d'Estaing de se pencher sur le problème politique posé par la Corse, du refus de la majorité de droite à l'Assemblée Nationale d'accepter une Commission d'enquête parlementaire, et du réquisitoire provocateur de l'avocat général.

Tribunal politique, la Cour de sureté de l'Etat a rendu un verdict qui laisse présager une aggravation de la tension en Corse.

Le Parti socialiste dénonce les décisions qui risquent de relancer la violence et de repousser la solution aux problèmes spécifiques de la Corse.

Christian Laurissergues
Délégué National aux identités Régionales

A l'occasion de la Conférence nationale « entreprises »

Appel au monde du travail

« C'est dans les entreprises que se gagnera la bataille politique ». Un slogan auquel Claude Germon, secrétaire national aux Entreprises tient tout particulièrement, et qui figurera au frontispice de la salle de Massy (Essonne) où se déroulera, vendredi, samedi et dimanche, la 4e conférence nationale « entreprises ».

La dernière avait eu lieu en avril 1976. Mais depuis le congrès de Metz notam-

(suite en page 3)

POSITIONS

Pour le ministre de la Jeunesse des Sports et des Loisirs...

Mauvaise période

par Jean Glavani

Côté jeunesse, une semaine de la jeunesse financée - c'est désormais évident - sur fonds publics, sans qu'aucun parlementaire puisse dire à quelle ligne budgétaire on peut imputer ces crédits, une semaine fermée à l'ensemble des associations représentatives de la jeunesse et couronné par le «show Giscard», véritable «bide» reconnu par ses responsables eux-mêmes.

Côté tourisme, la situation est moins brillante encore : depuis quelques semaines, de graves accusations sont portées sur la gestion de la Direction du Tourisme et sur certains abus - le mot est indulgent - concernant la passation de marchés avec une société dont un des dirigeants est aussi un de ceux de l'U.d.f. S'y ajoutent les détournements de fonds publics par le biais d'une association-bidon qui, en fait, était chargée d'améliorer l'ordinaire du cabinet du ministre...

Bref, le ministre «des copains et de coquins» pour reprendre l'expression d'un personnage qui connait bien ces gens-là.

Soisson, lui, impassible, déclarait que ces irrégularités dataient du temps où Jacques Médecin était secrétaire d'Etat au tourisme (décidemment, celui-là, on l'accable de plus en plus du côté du pouvoir !) ; qu'il s'apprêtait à se séparer sévèrement du directeur du Tourisme, Alain Serieyx, pourtant un de ses bons amis (qu'il a fait lui-même nommer à ce poste), lui aussi, élu de l'U.d.f.

Bref, Soisson voulait se blanchir à peu de frais. Mais voilà : on apprend maintenant que toutes ces manœuvres financières ne sont pas si anciennes et qu'il y a quatre mois à peine, une note confidentielle du directeur de l'administration au ministère de Soisson demandait au directeur du Tourisme d'opérer un transfert de crédits sans que le ministre du Budget puisse s'en apercevoir. On croit rêver !

Côté sport enfin... Après son soi-disant «plan de relance», liquidant toutes possibilités de faire de l'éducation physique et sportive une dimension essentielle de notre système éducatif ; après un budget «peau de chagrin» qui, chaque année, s'éloigne un peu plus des objectifs fixés par le candidat Giscard en 1974 ; après les scandaleuses déclarations sur les «gugusses», véritable affront pour les centaines de sportifs de haut niveau qui consentent des sacrifices considérables pour préparer leur compétition, l'affaire des Jeux olympiques vient d'accroître un peu plus les difficultés du ministre.

Des principes politiques clairs

Boycott des Jeux olympiques ou pas boycott ? On se souvient que le Parti socialiste s'était, le premier, dès le 12 décembre 1979, opposé à la campagne du boycott. Avant l'invasion de l'Afghanistan. Cette position reposant sur des principes politiques clairs (refus de l'engrenage de la tension internationale, préservation d'un espace de paix et de dialogue, dénonciation de la prise de sportifs comme otages des états) fut accompagnée de propositions précises visant à préserver les Jeux olympiques des excès nationalistes et des récupérations politiques, et d'une annonce d'actions concrètes pour la défense des Droits de l'homme à l'occasion des Jeux olympiques.

Côté gouvernemental, l'affaire était moins claire : on clâmait que la décision appartenait au mouvement sportif mais, en coulisse on faisait pression pour que ce dernier se taise. Et l'on avouait, à voix basse, que la clôture des inscriptions étant théoriquement fixée au 20 mai, il suffisait de ce décider ce jour-là, de sorte que les réactions ne soient plus possibles. Et quand le ministre des Sports de la R.f.a, Willy Daurme, annonça «Giscard et Schmit se sont mis d'accord pour le boycott», nul démenti ne vint.

Aussi, quand le Comité national olympique et sportif français décida de se réunir le 13 mai pour fixer définitivement sa position, les pressions gouvernementales redoublèrent pour qu'il reporte la date ou ajourne la décision.

Peine perdue : par 23 voix pour, et une abstention, le C.n.o.s.f a opté pour la participation aux Jeux olympiques, répondant ainsi à l'appel lancé lundi matin par le comité des athlètes de haut niveau et mettant le gouvernement devant ses responsabilités : «si vous voulez le boycott, décidez-le vous-même».

Le mouvement sportif français aurait-il, tout à coup retrouvé son indépendance et sa liberté ? Non pas. Mais il a su déjouer le piège, et c'est un point extrêmement positif, d'autant qu'on aurait mal compris que les représentants des sportifs prennent une décision contraire aux intérêts des sportifs eux-mêmes.

Ainsi, un premier obstacle s'oppose à une nouvelle prise d'otages au nom de la responsabilité collective. Nous qui luttons pour que les sportifs puissent prendre leur vie sportive en mains, saluons une décision qui s'oppose à ce qu'on décide pour eux au nom d'on ne sait quelle raison d'Etat.

Mais déjà, des éditorialistes parlent de démission du ministre concerné. Il est vrai que ça n'était qu'une mission intérimaire pour lui, entre deux campagnes électorales dont il aurait la charge.

La grève du Seita : exemplaire

par Michel Charzat

Un mouvement de grève a été observé le lundi 12 mai par la grande majorité des salariés du Seita, à l'appel de toutes les organisations syndicales à savoir C.g.t, C.f.d.t, F.o, C.f.t.c, C.g.c, Syndicats Autonomes, et de la Fédération nationale des Planteurs de Tabac.

Cette grève a permis de sensibiliser l'opinion aux graves menaces qui pèsent actuellement sur l'établissement public du Seita : les manifestations organisées dans six villes de France, Saumur, Strasbourg, La Tour du Pin, Tonneins, Périgueux, Lille, ont montré la détermination des travailleurs du Seita et des responsables de la Fédération nationale des Planteurs de Tabac.

Les Fédérations socialistes dans les départements où se déroulaient ces manifestations, ont d'ailleurs tenu à exprimer leur solidarité tant auprès des salariés du Seita qu'auprès des exploitants, afin de souligner la justesse de leur engagement.

Les salariés du Seita et les planteurs de tabac ont voulu, une nouvelle fois, manifester leur opposition résolue au projet gouvernemental destiné à casser le statut d'établissement public à caractère industriel et commercial en vigueur depuis 1962.

En effet, au plan économique d'abord, ce projet introduirait la participation de capitaux privés, à concurrence d'un tiers, et, par conséquent, la remise en cause des critères de gestion inhérents au Secteur public. Il signifierait, de surcroît, l'adoption d'une politique de renoncement face aux pressions des sociétés multinationales, d'ores et déjà reconverties dans la fabrication et la commercialisation de tabacs blonds. Il conduirait enfin, à brève échéance, à une logique de concentration économique et financière au détriment des petits exploitants.

Au plan social, le projet gouvernemental aboutirait au démantèlement pur et simple du statut du personnel, statut jusqu'ici assimilable à celui de la Fonction Publique.

Enfin, au plan politique, la concrétisation de cette initiative gouvernementale traduirait la volonté d'accélérer le processus de dénationalisation, au nom de la «nécessaire adaptation au marché mondial», et du prétexte selon lequel le Secteur public - il apporte pourtant quotidiennement la preuve du contraire en dépit des conditions qui lui sont faites - ne serait pas capable de contribuer à la compétitivité de l'économie française.

En cautionnant l'absence de stratégie de commercialisation de tabacs blonds au Seita, seule susceptible de concurrencer réellement les grands groupes étrangers, en utilisant l'alibi du développement de la campagne anti-tabac pour présenter comme aujourd'hui la pénétration du secteur privé, le pouvoir montre la cohérence d'un choix politique effectué de longue date, comme en témoignaient déjà les déclarations de Monsieur Papon, ministre du Budget, le 5 mars 1979.

Il démontre également qu'il renonce à doter le Seita des moyens d'une véritable diversification de ses activités dans le cadre de l'émergence d'un puissant secteur agro-alimentaire.

Pour les socialistes qui entendent tout mettre en œuvre pour gagner ce combat, tant sur le terrain qu'au plan parlementaire, aux côtés des travailleurs et des planteurs, la fabrication de tabacs et allumettes, de par sa spécificité même, doit rester strictement sous contrôle public.

Enquête : Municipalités de gauche

Alfred Muller à Schiltigheim :

« Pour une solidarité de gestion dans et hors du conseil »

Qu'en est-il de l'Union de la gauche à Schiltigheim ? Le décès, le 7 décembre dernier, de l'adjoint communiste Réné Young a rendu nécessaire la désignation d'un nouvel adjoint. L'élection avait été inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal du 18 février 1980. Les accords conclus en 1977 entre les composants de l'actuel conseil municipal prévoyaient deux adjoints communistes, à condition toutefois que soit effective la solidarité de gestion au sein du Conseil.

Lors de la séance du 18 février un seul candidat se proposait à l'élection du poste : Germaine Geisler, élue communiste. En principe, son élection n'aurait donc dû poser aucun problème.

Cependant, j'ai estimé que le P.c ne respectait plus ces derniers temps, l'impératif d'une gestion solidaire. A mes yeux, divers atermoiements constituaient un manquement suffisament grave pour que je pose, comme préalable au maintien à l'ordre du jour de l'élection de l'adjoint, que l'ensemble des élus P.c s'engage solennellement à une gestion réellement solidaire avec les élus P.s

En effet, en dépit du fait que la quasi-totalité des délibérations du Conseil municipal sont votées à l'unanimité, je ne cesse, ainsi que l'ensemble du groupe P.s, d'être l'objet d'attaques dans la presse communiste régionale et locale et lors de diverses manifestations organisées par le Parti communiste.

Par ailleurs, j'ai demandé que l'élu P.c, représentant la ville au sein du conseil de la communauté urbaine de Strasbourg, ne donne plus, dans l'avenir, procuration de vote à un élu P.c d'une autre commune, mais plutôt à un élu de notre ville.

J'ai estimé que la double attitude du P.c, qui d'une part, vote avec les socialistes au sein du Conseil, mais en même temps les dénigre dès qu'il se trouve hors du conseil, ne correspond pas à la solidarité de gestion que la population attend.

La réaction des élus P.c à la condition que j'avais posée a été et continue d'être très dure. Au lieu de profiter de l'occasion pour réviser leur attitude et la rendre plus cohérente avec leur volonté de voir un adjoint communiste au poste vacant, ils ont redoublé leur campagne de dénigrement des élus socialistes dans de nombreux articles de leur presse et dans les tracts distribués massivement.

Cela m'a conduit à prendre moi-même une position plus ferme et à retirer l'élection de l'ordre de jour du Conseil aussi longtemps que les élus P.c n'auront pas renouvelé leur volonté d'une action municipale commune avec les élus du P.s. Comme ceci n'a toujours pas été fait, la situation est donc bloquée pour l'instant

Appel au monde du travail

(suite de la première page)

ment, le Parti a fait de gros efforts pour développer ce secteur : d'importants moyens financiers et matériels lui ont été alloués : 1/4 du budget d'intervention du Parti, le mensuel *Combat socialiste* tiré à 20 000 exemplaires, etc...

Le secteur « Entreprises » représente environ 1300 sections d'entreprises et groupes socialistes d'entreprise. Ce qui est considérable puisque - contrairement à ce qui se passe au P.c - même les plus grosses entreprises ne comptent qu'une S.e ou qu'un G.s.e. Toutes les branches d'activité, sauf le textile, seront représentées à Massy par un millier de délégués.

Cette conférence devrait permettre au Parti de préciser son rôle sur le terrain social, le rôle de S.e et G.s.e ne se confondant pas avec celui des syndicats. Les congressistes de Massy réfléchiront sur le rôle du secteur « entreprises » dans la construction du front de classe, dans la bataille unitaire, dans la période de transition au socialisme.

Un texte, qui sera ensuite soumis au Comité directeur et qui deviendra alors la base de la politique du Parti dans le domaine social, devrait être l'aboutissement du travail des participants. A l'issue de ces journées, un appel national aux travailleurs et aux travailleuses sera lancé.

François Mitterand fera une intervention très attendue dimanche matin.

ERRATUM

Une erreur de transmission nous a fait écrire (*Riposte* n° 145) que la liste socialiste avait été élue au premier tour à Emerainville (Seine et Marne) dans une élection partielle municipale avec 61,41 % des suffrages. En fait, malgré ce score, la liste socialiste n'a pas atteint, à ce premier tour, la barre des 25 % du nombre des inscrits, ce qui l'amène à devoir se représenter dimanche prochain.

RIPOSTE
12, cité Malesherbes - 75009 PARIS - Tél. 878.40.73
Télex : 660 582 F
Directeur : Georges Fillioud
Directeur-Délégué : Henri Pradeaux
Edition : Gérard Colé
Rédaction : Gérard Descotils
Administration : Nicole Covillers
Numéro de commission paritaire : 60122
Abonnement : 250 F par an
Composition : Ofres - **Impression** : Gaulier-Paris

JUSSIEU

Les évènements survenus à Jussieu le 13 mai sont la suite logique d'une pratique politique déterminée.

En effet, les groupuscules « autonomes » aux méthodes fascisantes sont utilisés par les forces réactionnaires pour déconsidérer les manifestations ouvrières et étudiantes. Ces agissements tentent de justifier aux yeux de l'opinion publique l'intervention des forces de police contre les manisfestants.

La Fédération socialiste de Paris dénonce ce processus de violence, soigneusement entretenu par la droite réactionnaire.

Les déclarations racistes du ministre de l'Intérieur Christian Bonnet, prétendant que les immigrés prennent le travail des français confirment notre analyse.

Ces propos témoignent du dangereux glissement vers l'arbitraire d'un pouvoir inféodé aux grandes puissances d'argent. Cette évolution exige une riposte : celle du rassemblement populaire autour des orientations du projet socialiste.

La Fédération socialiste de Paris du Parti socialiste exige que toute la lumière soit faite sur le mort de Jussieu ; elle réaffirme sa solidarité avec les travailleurs et les étudiants français et immigrés qui luttent contre ces décisions racistes du gouvernement français et de sa majorité.

Fédération de Paris du P.s

Le P.s et le M.j.s viennent d'apprendre avec stupeur la mort d'un manifestant à Jussieu, mort en tenant d'échapper aux forces de l'ordre. Cette affaire n'est pas sans rappeler le décès de Gilles Tautin, noyé dans la Seine en tentant d'échapper aussi aux forces de l'ordre.

Le P.s et le M.j.s condamnent le dispositif policier mis en place autour de l'université depuis le début de la lutte pour les étudiants étrangers de Jussieu. Ils exigent que toute la lumière soit faite sur cette grave affaire.

Guy Bèche
Secrétaire national à la Jeunesse

ESPAGNE

La condamnation de Joan Luis Cebrian, directeur du grand journal espagnol *El Pais* est absurde et inquiétante. Absurde, elle repose sur rien. Elle nie le style et la nature de l'expression journalistique. Inquiétante, elle apparaît comme une remise en cause de la liberté de la presse, liberté fondamentale de toute démocratie.

Tout ceux qui ont suivi avec intérêt et passion le processus démocratique en Espagne, s'interrogent devant ce retour en arrière. Il serait dommageable pour l'Europe et le peuple espagnol.

Lionel Jospin

Riposte : un journal indispensable pour tous

Télé-P.S.

CONVENTION NATIONALE "JEUNESSE"

LE SAMEDI 31 MAI A CRETEIL

Une législation inappropriée sur les entreprises

Silence, on meurt

Nous avions conté (*Riposte* n° 135) l'état de cessation de paiement d'une entreprise de Seine-et-Marne. Comme prévu, deux jours plus tard Madec S.a fermait ses portes, ses trente cinq employés étant licenciés, préavis payé mais non exécuté. Actuellement, on vend les meubles.

Presque au même moment, le ministre Peyrefitte, défendant à l'Assemblée le Projet de loi gouvernemental «tendant à instituer des mesures de prévention des difficultés dans les entreprises», reconnaissait que «les erreurs de gestion ont un effet plus décisif qu'auparavant». Précisant qu'en 1979, 15.863 entreprises s'étaient trouvées en état de règlement judiciaire ou de liquidation (ce qui représente une augmentation de 60 % en dix ans), le ministre expliquait le projet de loi : «même si l'entreprise est privée par ses capitaux, elle devient publique par sa finalité économique et sociale».

Cet aveu du gouvernement, qui se soucie plus d'éventuels désordres dans la rue que du sort des travailleurs, explique également que le projet s'adresse aux entreprises de plus de cinq cents employés. En fait, s'adressait, puisque la très compréhensive Commissions des lois a remonté le seuil d'application à celles qui emploient plus de 750 salariés (0,1 % des entreprises françaises).

Un diagnostic sans remèdes

De plus, loin de mettre en vigueur des mesures préventives, cette loi ne concerne que l'information permettant de déceler les «situations préoccupantes». Ce qui, bien sûr, n'offre aucune solution. Parmi les mesures envisagées, on note que la direction serait tenue d'établir une situation semestrielle de la balance entre l'actif et le passif ainsi qu'un plan de financement annuel, le tout devant être communiqué au Conseil d'administration et aux commissaires aux comptes de la société.

A propos de cette communication, Alain Hautecœur, député (P.s) du Var, relevait que «ceux qui ont la responsabilité de remédier à la situation difficile de l'entreprise, ce sont ceux dont la gestion a entraîné ses difficultés». Sur le fond même du projet, Alain Hautecœur rétorquait que le gouvernement «se bornait à avertir les passagers qu'ils sont conduits par un chauffard, mais qu'ils n'y peuvent rien (...). Avec ce système, ils auront au moins un avantage : ils seront toujours précipités au fond du ravin mais ils auront été prévenus avant».

Le cas de Madec S.a est, à cet égard, exemplaire. Appartenant à la catégorie des petites et moyennes industries (P.m.i), cette entreprise, produisant du matériel électrique, n'avait plus de Comité d'entreprise depuis que les effectifs étaient devenus inférieurs à cinquante personnes. De ce fait, ni le manque d'innovation de la direction, ni la détérioration du compte d'exploitation, n'ont pu être perçus par le personnel.

Eux, comme les travailleurs de 800.000 P.m.i en France, n'avaient même pas le loisir d'être prévenus avant d'être précipités dans le ravin.

Politique du fait accompli

L'actuelle législation sur les entreprises prévoit la nomination par le Tribunal de commerce d'yn syndic, dont le but est d'assister le chef d'entreprise en difficulté, et la loi de décembre 1973 a créé un Fond d'assurance des salaires, afin qu'au moins les travailleurs ne soient pas lésés financièrement, et a fixé l'ordre de priorité des créanciers : d'abord les salariés, puis l'U.r.s.s.a.f, puis le fisc.

A cette législation, on peut faire de nombreuses critiques.

Il n'existe d'abord aucune mesure de prévention, il faut, pour que le personnel soit avisé, que l'entreprise soit déjà en cessation de paiement. Ensuite, les salariés, comme les collectivités locales, sont totalement exclus du sort de l'entreprise. Politique du fait accompli.

La rémunération du syndic (dit de faillite) se fait sur la base du montant du passif, système qui encourage de fait la liquidation des biens. Enfin, il n'existe aucun recours face aux erreurs de la gestion patronale et, d'autre part, les décisions des Tribunaux de commerce (qui décident du sort de l'entreprise) ne sont prises que par des patrons et commerçants.

Le P.s a fait plusieurs propositions pour remédier à cette législation dont le seul souci est de protéger le capital. Il demande, en premier lieu, le renforcement des pouvoirs du Comité d'entreprise, afin que les travailleurs puissent réellement intervenir.

Il faut aussi que les travailleurs soient représentés au sein des Tribunaux de commerce et qu'en cas de dépôt de bilan, soit nommé un «syndic des travailleurs» ou «syndic de l'intérêt général», pour faire contrepoids à l'actuel syndic.

Car, chez Madec S.a, il est évident pour les travailleurs que l'entreprise, au moins pour partie, aurait pu être sauvée. Leur intervention aurait pu prévenir la dégradation dont, en fin de compte, ils sont les principales victimes. De plus, une législation se souciant plus du sort des travailleurs aurait permis une solution puisqu'une entreprise avait entamé des négociations en vue d'un éventuel rachat, avant que le Syndic ne prononce brutalement la liquidation.

Le pouvoir se soucie avant tout que les vagues ne soient pas trop fortes, même si, ce faisant, il prépare une lame de fond.

L'Assemblée nationale a poursuivi, dans la nuit de mardi l'étude du projet de loi sur les entreprises en difficultés. Il s'agit en fait à présent d'un texte complètement dénaturé.

La majorité est parvenue à transformer le texte de sorte que l'alerte interne prévue amène, en cas d'échec, à une impasse. Si le patron ne sait que faire, il ne se passe plus rien.

Dans ses amendements, le Groupe socialiste avait notamment demandé : de donner au Comité d'entreprise la possibilité d'être informé ; l'abaissement du seuil des entreprises concernées par cette loi à 100 salariés ou à 10 millions de francs de chiffre d'affaires ; enfin, reprenant la proposition Sudreau, qu'il y ait la possibilité d'une alerte externe en saisissant le président du tribunal de Commerce et le maire de la commune.

Accidents de travail

Il y a sécurité et sécurité

Dans un rapport sur «l'hygiène et la sécurité dans le travail» le Conseil économique et social recommande «un très gros effort de coordination» entre les organismes concernés et une simplification de la réglementation, très touffue en ce domaine. Ceci afin de la rendre «plus cohérente».

Le rapport insiste par ailleurs sur la nécessité d'associer davantage les salariés et leurs représentants à ces actions et de mieux informer l'opinion publique. Il recommande l'extension des comités d'hygiène et de sécurité et note que «le taux de fréquence des accidents du travail et des maladies professionnelles pour l'année 1978 semble faire apparaître un certain tassement de la courbe décroissante enregistrée depuis les années 72 et 73».

Les accidents de travail ont entraîné, en 1978, la mort de 1907 travailleurs et ont coûté 24,3 milliards de francs.

Sous le style policé - «fonctionnaire» - spécifique à l'institution, la critique est sévère. Elle s'adresse directement aux pouvoirs publics et au patronat, accusés de faillir à leur devoir dans un domaine où, selon les termes du rapporteur, «l'insatisfaction est un devoir» : maintien d'une réglementation incohérente qui autorise les dillutions des responsabilités et tous les échappatoires juridiques, mauvaise coordination (mais qui profite à qui ?), entre les organismes responsables de la prévention des risques, refus d'intégration des organisations professionnelles, mauvaise information de l'opinion publique, carences des entreprises... et pour finir augmentation relative du nombre d'accidents.

Autant d'informations à joindre au dossier «sécurité des Français» d'Alain Peyrefitte, ou au chapitre «qualité de la vie» de la prochaine édition de Démocratie-Française.

Marseille : grève de la faim pour un expulsé

Huit étudiants de Marseille entament leur seconde semaine de grève de la faim, à la faculté Saint Charles. Ils entendent ainsi protester contre la procédure d'expulsion de leur camarade marocain Wadih Miloud, ancien responsable de l'Union nationale des étudiants marocains (U.n.e.m) ; sa compagne, Nicole Vial, mère d'une fille de deux ans et enceinte de huit mois, a également entamé une grève de la faim dans l'Elise des Réformés depuis le lundi 12. Elle exige depuis plus d'un an le droit d'épouser son compagnon.

La décision du préfet de police Jaffrezou de refuser le permis de séjour avait été cassée par le tribunal administratif qui avait imposé au préfet une main levée. Celle-ci aurait normalement dû entraîner le délivrance du titre de séjour. Le préfet, au contraire, a engagé une procédure d'expulsion contre Wadih Miloud, pour trouble de l'ordre public, car celui-ci avait été trouvé à côté d'affiches syndicales !

Parlez de «Riposte» autour de vous
Faites abonner les militants